



Le courrier de la Lesse

Le Contrat Rivière de la Lesse ASBL

📍 : Rue de Préhyr 12F - 5580 Rochefort ☎ : 084 / 22 26 65

✉ : info@crlesse.be 🌐 : www.crlesse.be 📺 : www.facebook.com/crlesse

N°169
mars
2024

Actions résolues

Action 23Le0017: Installer des niches pour les chiroptères et pour les cincles sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent.

La pose des nichoirs à cincle plongeur continue sur le sous-bassin de la Lesse. Et ceci grâce aux subsides "BiodiverCité" et "Elia". 24 nichoirs ont ainsi été placés en dessous des ponts des communes de Beauraing, Rochefort et Tellin depuis le début de l'année. L'action n'est pas finie, d'autres niches doivent encore être posées en collaboration avec les communes concernées. Favoriser la biodiversité est une priorité !



Quentin, équipé de ses indispensables waders, en train de fixer un nichoir sous un pont à Tellin.

La nature au cœur du développement du Domaine provincial de Chevetogne.

Sous l'impulsion de la nouvelle directrice, Marie-Julie Baeken, entrée en fonction le 1er avril 2023, le projet de schéma-directeur 2024-2040 a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif. Celui-ci a débouché sur 17 fiches de projets qui regroupent une soixantaine d'actions pour une immersion plus intense de connexion à la nature.

Parmi tous ces projets, on retrouve notamment la construction d'un bâtiment d'accueil organique. La volonté est également de rendre le parc 100% piéton en préconisant la marche ou la mobilité douce et en limitant un maximum les déplacements motorisés au sein du Domaine. Il est également prévu de diversifier et renforcer l'offre de logement sur le site, avec la création d'une zone de camping capable d'accueillir des vans, de construire un village "Robinson", mais également de proposer des hébergements insolites... Une zone de baignade naturelle dans l'un des étangs est aussi envisagée.

D'un point de vue énergétique, la direction souhaite installer un carport de 3.000 m² sur le parking qui pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques, des bornes de recharge pour véhicule électrique et une installation de récupération des eaux usées.

Le budget de l'ensemble des projets qui constituent ce schéma-directeur est estimé à 5.800.000 euros, dont 75% sont subsidiables.

EN-NATURONS-NOUS !

UN SCHÉMA DIRECTEUR VERS 2040

©Bernard Frogneux





Après l'écrevisse de louisiane et l'écrevisse signal, voici l'écrevisse américaine...

L'écrevisse américaine ou *Faxonius limosus* est, tout comme ses cousines les écrevisses signal et de louisiane, très envahissante.

Introduite chez nous dès les années 1960, elle est également porteuse de la peste de l'écrevisse, qui pose tant de soucis à nos populations d'écrevisses indigènes.

Opportuniste, l'écrevisse américaine se nourrit de toutes sortes de débris organiques et végétaux. Elle consomme volontiers vers et autres invertébrés vivants ou morts et même de petits poissons. Elle peut vivre sans problème dans des eaux très eutrophisées et on la retrouve aussi bien dans les rivières, les canaux ou les étangs.

Pour la reconnaître, le critère le plus visible est les tâches rouges sur chaque segment de son abdomen.



Source : Guide d'identification des écrevisses en France métropolitaine (Fédération de pêche de la Lorraine).

Si dans le passé, cette espèce était détenue en aquarium, dans les étangs et dans les mares de jardins de particuliers, elle est aujourd'hui répandue sur tout le territoire. Elle pose problème non seulement pour nos populations indigènes comme indiqué plus haut mais elle a également un impact sur les habitats qu'elle fréquente en déstabilisant l'équilibre naturel, en détruisant les berges voire en consommant les alevins... C'est pourquoi notre cellule de coordination continue à balayer le sous-bassin afin de détecter le plus tôt possible ces espèces émergentes.

Saviez-vous que ?

| Méga-bassines: la justice Française annule 15 projets à Poitiers.



L'eau est une ressource précieuse et un bien commun. C'est en partant de ce constat que la justice administrative a rendu son verdict le mardi 3 octobre à Poitiers. Cette dernière a en effet jugé que les deux projets de méga-bassines autorisés par arrêter préfectoraux en 2021 représentaient une "erreur manifeste d'appréciation", rapporte France Info.

Ils devaient permettre de créer 15 réserves d'eau "de substitution" d'une capacité totale de près de trois millions de mètres cubes sur les bassins de l'Aume et de la Couture dans les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et dans la Vienne.

Concrètement, les méga-bassines sont pensées pour permettre aux agriculteurs d'irriguer leurs champs en été, lorsque l'eau se fait rare. Elles reposent sur un système de prélèvement d'eau en hiver dans les nappes superficielles et de stockage. Outre leur impact évident sur les nappes phréatiques, leur usage est aussi décrié en raison de l'importante déperdition d'eau qu'elles engendrent du fait de l'évaporation.

Une mobilisation locale et nationale

C'est pour toutes ces raisons que plusieurs associations locales de défense de l'environnement, mais aussi l'UFC-Que choisir, la Confédération paysanne de la Vienne et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) avaient déposé conjointement un recours contre ces arrêtés.

Dans son jugement, le tribunal administratif de Poitiers s'est rangé du côté des défenseurs de l'environnement. Il a dénoncé les "inexactitudes, omissions et insuffisances" de l'étude d'impact réalisée sur les neuf bassines du bassin Aume-Couture. Ces dernières ont eu, selon lui, "pour effet de nuire à l'information complète de la population". Il fait également valoir que le projet "n'est pas associé à de réelles mesures d'économie d'eau et ne tient pas compte des effets prévisibles du changement climatique".

Un jugement bienvenu dans une région marquée il y a quelques mois par les violents affrontements de Sainte-Soline, opposant les forces de l'ordre à des militants écologistes venus manifester contre un projet similaire.

Cependant, d'autres projets de méga-bassines sont en cours d'élaboration, toute cette histoire n'est malheureusement pas finie...

Source de l'article : <https://positivr.fr/la-justice-annule-15-projets-de-mega-bassines/>

Le CR Lesse anime !

La saison des animations bat son plein pour l'équipe du CR Lesse ! En voici un résumé :

- Ce 5 février, les élèves de 4ème année secondaire option environnement de l'école Saint-Quentin à Ciney ont nettoyé les berges de la Wamme entre Bande et Harsin. Une opération bien nécessaire et au résultat remarquable. Merci à eux et à leurs professeurs pour leur efficacité et leur motivation ! Merci à la Commune de Nassogne pour le ramassage de la récolte.
- Ce mardi 6 février, les élèves de 1ère et 2ème primaires de l'école du Centre de Rochefort ont appris l'importance du tri des déchets en participant à l'animation "Ici Commence La Mer". Un déchet jeté sur la voie publique, transporté par le vent ou par la pluie finira sa course soit à la station d'épuration, soit directement à la rivière pour alimenter le triste et célèbre « Continent de plastiques ». Ils ont pu découvrir la durée de vie de certains déchets et comment faire pour réduire notre quantité d'ordure dans la vie de tous les jours...
- Ce lundi 19 février, les élèves de Madame Jannick de l'école du Centre de Rochefort, encadrés par le Contrat de Rivière Lesse, ont découvert l'habitat et le mode de vie du mystérieux castor européen, sur un site localisé à Eprave (Rochefort). Les enfants et leur institutrice ont eu l'opportunité d'observer de très près Pollux, notre castor empaillé. Cet animal n'ayant alors plus de secret pour nos jeunes Rochefortois, ils purent ainsi découvrir son territoire et son impressionnant barrage !
- Mercredi 21 Février: le cycle naturel de l'eau, de l'évaporation à l'infiltration dans le sol, en passant par la formation des nuages et les précipitations, n'a plus de secret pour les élèves de 5ème et 6ème primaire de l'école du Centre de Rochefort ! Ils ont également pris conscience que l'eau douce de bonne qualité est rare (moins de 1% accessible pour l'homme) et qu'il est donc primordial de la protéger.
- Suivi du projet "Saumons en classe" : au total à Paliseul et Rochefort, seulement 4 morts sur les 600 œufs de saumons introduits dans les 2 aquariums respectifs. Chiffre remarquable au vu de la moyenne des années précédentes. Et continuons sur de bonnes nouvelles, la première naissance a eu lieu à l'école de Maissin. Souhaitons la bienvenue à ce petit alevin qui accueillera très prochainement ses frères et sœurs...



L'équipe s'agrandit !

Un départ, deux arrivées :

Après 6 années en tant que chargé de communication au sein du CR Lesse, Jean-François s'envole vers de nouveaux horizons professionnels, et cède sa place à Christelle Seghers qui débutera au sein de nos bureaux ce début mars.

En tant que chargée de mission inondations, Caroline Michaux vient, depuis ce mardi 27 février, renforcer l'équipe en place.

Toute l'équipe souhaite la bienvenue à Christelle et à Caroline et leur souhaite plein de succès dans leurs missions respectives !



A vos agendas !

- **Les Journées Wallonnes de l'Eau auront lieu du 16 au 31 mars ! Découvrez notre programme complet des activités gratuites sur notre site internet : www.crlesse.be**
- **Le Grand Nettoyage de printemps (BEWAPP) aura lieu du 21 au 24 mars 2024. Plus d'infos : www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage/**

Participez au Grand Nettoyage de printemps organisé par BeWapp pour rendre nos berges plus belles !

Le Contrat de Rivière Lesse vous donne rendez-vous à 13h30, à l'intersection de la N803 et de la rue de Wavreille (route reliant Wavreille à Grupont) pour nettoyer les sources du ruisseau d'Houisse.

Dimanche 24 mars

Heure : de 13h30 à 15h30
RDV : Rdv à l'intersection de la N803 et rue de Wavreille (route reliant Lesterny à la N803)
Matériel : bottes et vêtements adaptés à la météo
PMR / poussettes : non
Infos : auprès du CR Lesse
Réservation : oui - obligatoirement auprès de BeWapp via le lien suivant :
<https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage/rejoindre/#rejoindre-contrat-de-riviere-lesse>

Ouverture de la pêche

L'ouverture de la pêche à la truite a eu lieu ce premier samedi de mars, une heure avant le lever du soleil.

Pour pêcher la truite en Wallonie, vous devez vous munir :

- Sur les voies hydrauliques: de votre permis régional
- Sur les cours d'eau non navigables: de votre permis régional ainsi que de la carte de membre de la société de pêche ou, à défaut de société de pêche, de l'autorisation du propriétaire riverain

Pour acheter votre permis de pêche: <https://permisdepeche.be/fr>
 Pour toute autre information: <https://www.maisondelapeche.be/Fr>

Projet SHADOW: de l'ombre à la lumière

Le projet SHADOW, financé par la région wallonne et porté par l'Université de Liège (UGERAA), a pour but d'essayer de mieux comprendre les facteurs responsables du déclin de l'ombre commun en Wallonie et plus particulièrement dans les bassins de la Lesse et de l'Ourthe.

Afin de rajouter des données pertinentes à nos analyses, c'est vers les pêcheurs que nous nous tournons ! N'hésitez pas à nous aider en remplissant un **formulaire** après vos pêches via: <https://forms.gle/z3Zn9FKVvuC2soxX8>

Pour plus d'information, contactez votre président.e de société ou de fédération.



Contrat de Rivière Lesse ASBL

Rue de Préhyr 12F
 à 5580 Rochefort
 084 / 22 26 65

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

N° d'entreprise : 0894.160.351
 N° de compte ING : BE36.3630.1997.6481
 RPM : Dinant

Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, la Province de Luxembourg, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.



Se désabonner | Gérer votre abonnement